

SSIAP 2

Chef d'équipe des services sécurité incendie et assistance à personne

PUBLIC : Futur chef d'équipe incendie en ERP (Etablissement recevant du public) ou IGH (Immeuble de grande hauteur)

PRE REQUIS : Etre titulaire du SSIAP 1 ou d'une équivalence et avoir exercé la fonction d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation de l'employeur ou contrat de travail). Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. (Certificat médical de moins de trois mois). Faire preuve de capacité de compréhension et de retranscription de la langue française. Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes: AFPS, PSC 1 de moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité. Satisfaire à une évaluation réalisée par le centre de formation, de la capacité à rédiger une main courante.

OBJECTIF : Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH : encadrer et former l'équipe de sécurité incendie, diriger le poste de sécurité lors des sinistres, gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique
Evaluation continue du stagiaire

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Vidéoprojecteur, diaporamas, support de cours, vidéos et support numérique contenant la réglementation.

VALIDATION DE LA FORMATION :

Examen : QCM + mise en situation pratique sur une gestion de PC en crise + animation d'une séquence pédagogique

DUREE : 70 heures + examen réparti sur 10 jours

PROGRAMME :

- Rôle et missions du chef d'équipe : gestion de l'équipe de sécurité, organisation de séances de formation, gestion des conflits, évaluation de l'équipe, information de la hiérarchie, application des consignes de sécurité, gestion des incidents techniques, délivrance du permis de feu.
- Manipulation du système de sécurité incendie : le système de détection incendie et le système de mise en sécurité incendie, les installations fixes d'extinction automatique.
- Hygiène et sécurité du travail : le code du travail, connaître les commissions de sécurité incendie et d'accessibilité.
- Le PC de sécurité en situation de crise : gestion du PCS, conseils techniques aux services de secours.